



Extrait des délibérations du conseil des syndics  
de l'Association syndicale du parc de Maisons-Laffitte du 13 juin 2018

À la suite de l'Assemblée des propriétaires du samedi 7 avril 2018, le conseil des syndics de l'Association syndicale du parc de Maisons-Laffitte s'est réuni le mercredi 13 juin 2018, à 20h30, au siège de l'association.

**Présents et représentés** : Robert Follie (président), François Lejealle (vice-président), Guy Lobel (trésorier), Jean-Jacques Chiozzi (vice-président délégué aux affaires hippiques), Philippe Alric (secrétaire général), Bruno Debeugny (syndic), Sandra Ta-Ngoc (syndic), Christian Marc (syndic), Bruno Bellenguez (syndic), Jean-Claude Girot (maire-adjoint), Serge Godaert (maire adjoint).

**Absents excusés** : Agostini Cisternino (syndic), Joel Crevoisier (syndic), Jean-Pierre Le bris (syndic), Nathalie Ganzel (syndic suppléant)

---

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES

L'Assemblée des propriétaires s'est tenue le samedi 7 avril 2018, sous la présidence de Robert Follie, président de l'ASP et en présence de Jacques Myard, maire de Maisons-Laffitte.

La présentation des rapports d'activité des différentes commissions et du rapport financier a permis de dresser un bilan des actions menées durant l'année 2017.

### *Allocution de Robert Follie, président de l'ASP*

*Notre objectif et notre fonction en tant qu'ASP est avant tout de conserver et préserver le joyau qu'est le Parc dans un environnement en perpétuelle évolution.*

#### **Le cheval, à tout seigneur, tout honneur**

Le premier enjeu est évidemment le cheval, il est l'avenir du Parc, mais il reste à déterminer sous quelle forme ? Les chevaux de course et de selle sont les poumons essentiels du Parc. La mobilisation des acteurs du monde hippique est primordiale.

C'est pourquoi, il est utile que les entraîneurs se soient regroupés et nous pouvons nous réjouir de cette initiative. Cela passera par une ouverture vers l'extérieur et des échanges avec toutes les parties prenantes sur l'avenir du cheval. Il est aussi important d'imaginer les futures options, une exploitation plus économique de l'Hippodrome, par exemple, comme cela a été fait pour Longchamp. À notre mesure, bien évidemment. Il faut garder en mémoire qu'une exploitation commerciale de l'Hippodrome nécessiterait au préalable de trouver des compromis avec l'ASP, pour être en phase avec le Cahier des charges de 1834. Nous continuerons de travailler avec France Galop sur l'ensemble de ces sujets.

### L'ASP, une mission d'intérêt général

Le second sujet à garder à l'esprit est le statut de l'ASP, un Etablissement Public Administratif, ce qui fait sa spécificité. À l'heure de l'Intercommunalité, le rôle de l'ASP - en partenariat avec la Ville - doit également être considéré et défendu par les syndicats et les associés.

Nous avons des missions d'intérêt général, j'ose le dire. La spécificité du Parc apporte à la ville de Maisons-Laffitte toute entière, une image, une identité sans laquelle elle serait une commune comme les autres en Ile-de-France.

La motivation et les compétences des syndicats, l'engagement des associés sont les clés de la préservation de notre environnement pour sauvegarder son identité unique.

Tous les habitants du Parc doivent respecter les règles, être impliqués et intégrés dans cette démarche. Plus concrètement et au quotidien, il faudrait, selon moi, limiter la vitesse à 30 km /h dans la totalité du Parc. Il est également nécessaire de trouver des solutions pour que le Parc ne se transforme pas, en zone de parking, côté ville. La pression urbaine, le logement, le morcellement des parcelles et les constructions de styles variés doivent être pris en considération.

Dans ce contexte à moyen terme, le Parc continuera à faire l'objet de convoitise et tendre à la densification malgré les règles du PLU (Plan local d'urbanisme) mis en place.

Sur des sujets tels que : l'évolution foncière du Parc, la préservation et le respect de son classement, la préservation de sa sécurité par les gardes assermentés (ce qu'ils sont) avec le pouvoir de verbaliser (qu'ils n'ont pas !), l'ASP devra rester vigilante.

Par ailleurs, la stabilité financière de l'ASP devra perdurer dans un contexte de contrôle rigoureux des coûts de fonctionnement et de sélection des tâches. Compte tenu de tous ces enjeux, les syndicats - et à leur côté les associés du Parc - devront être vigilants, combatifs et convaincants.

En conclusion, un "vaste programme" qui nécessitera enthousiasme et implication réelle pour grand nombre d'entre vous.

*Maisons-Laffitte, ça se mérite !*



## **Allocution de Jacques Myard, maire de Maisons-Laffitte**

### **L'avenir des activités hippiques, un enjeu commun**

Jacques Myard se félicite de l'excellente coopération entre la Ville et l'ASP. Ainsi, cheval, finance et urbanisme sont des enjeux liés et communs à la Ville et au Parc de Maisons-Laffitte.

Le partenariat entre France Galop, la Ville et le Parc est durable et le maire n'a aucune inquiétude pour l'avenir de l'Hippodrome. En revanche, des questions demeurent concernant le Centre d'entraînement. La Ville peut aider sur le sujet mais ce sont les professionnels qui doivent se mobiliser pour discuter avec France Galop. 100 000 € du budget de la Ville ont été affectés cette année à des actions de promotion dans le domaine hippique. Le Rond Sévigné est en voie de finalisation et la vente de l'avant-dernier lot est bientôt conclue. Une candidature a été reçue pour l'achat du dernier lot.

En ce qui concerne l'avenir du Parc, un équilibre est à trouver. Il faut faire preuve de réalisme et probablement autoriser certaines activités commerciales si elles ne créent aucune nuisance en termes de bruit ou d'odeur.

### **Les réalités de l'Intercommunalité**

Aujourd'hui, l'Intercommunalité est une véritable usine à gaz. Pourtant, il existe une bonne entente entre les maires qui n'ont pas envie d'une administration de doublons. L'Intercommunalité est aujourd'hui ciblée sur des missions : projets de développement économique pour améliorer la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et augmenter les recettes fiscales. Néanmoins les intérêts sont parfois contradictoires entre les communes.

Jacques Myard exprime ainsi son inquiétude face aux souhaits du gouvernement de "bétonner à outrance". Certes il manque des logements en Île-de-France mais de nombreux sont vacants en province. Il y a un problème d'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, le PLU intercommunal (Plan local d'urbanisme intercommunal) n'est pas obligatoire. S'il le devenait, il devrait être la somme des PLU communaux car les communes rassemblées présentent trop d'hétérogénéité pour avoir un PLU commun. La délivrance des permis de construire est toujours de la compétence des maires mais cela pourrait changer. Il y aurait alors un risque majeur de perte du lien de proximité dans une communauté composée de 340 000 habitants sans lien culturel.

### **Régulation de la circulation et sécurité**

La circulation est toujours un problème. Il y a une multiplicité de moyens mis en œuvre pour la réguler. Par exemple, un arrêté municipal a récemment interdit aux planches à roulettes de circuler sur les trottoirs mais il n'est d'aucune efficacité.

Le stationnement autour du marché les mercredis et samedis est un casse-tête. Cela devrait être sensiblement amélioré avec le nouveau parking qui serait accessible aux camionnettes. En revanche, le problème des camions persistera.

En matière de sécurité, le réseau de surveillance vidéo est complété notamment au niveau du Square Lekain, mais nous ne pouvons pas en mettre partout. Actuellement, nous rencontrons un problème de recrutement dans la Police municipale car toutes les villes recrutent en même temps. Maisons-Laffitte a maintenu son commissariat mais son commandant se trouve malheureusement plus souvent à Sartrouville, ce qui n'est pas acceptable.

### Obligations financières en hausse

Côté finances, la Ville est de plus en plus impactée par les obligations en matière de logement social. Elles sont excessives et impossible à appliquer à Maisons-Laffitte sans avoir à détruire potentiellement de nombreuses villas et pavillons du quartier Saint-Nicolas.

***Pour conclure, Jacques Myard souligne que la Ville et l'ASP rencontrent les mêmes difficultés et que le pacte de stabilité entre elles est plus que jamais nécessaire pour faire face.***

### La parole est aux associés

- Un associé propose que la cause précise de la gêne occasionnée soit également indiquée lorsque les stickers de stationnement gênants sont apposés sur les véhicules.
- Le nouveau substrat à base de sable compacté sur la nouvelle contre-allée avenue Albine n'a pas d'impact négatif sur les arbres aux alentours et a été choisi en connaissance.
- Les petits poteaux en bois sont destinés à lutter contre les stationnements gênants et sont installés en dernier ressort, aux endroits les plus sensibles.
- Le revêtement de la contre-allée de l'avenue Églé est impraticable lors de fortes périodes de pluies et une recherche est en cours pour l'améliorer.
- Un associé signale qu'il n'y a pas assez d'informations sur les règles de priorité dans le Parc notamment concernant les passages des piétons et des rollers. Il faudrait rappeler ces règles dans les prochaines publications. Concernant l'installation de dos d'ânes avenue Albine, cela entraîne la mise en place de nombreux panneaux, ce qui n'est pas la philosophie du Parc. L'idée est d'éviter cela en réduisant la vitesse à 30 km/h.

### Questions/Réponses

#### Promotion des activités hippiques par la Ville

Les 100 000 E de budget alloués pour la promotion sont destinés à inciter de nouveaux entraîneurs à s'installer à Maisons-Laffitte, en liaison avec France Galop.

Concrètement sont également prévus la mise en place d'un site plurilingue et un accompagnement dans l'installation des entraîneurs.

#### Collecte des sapins de Noël

La société de ramassage des ordures n'était pas informée de cette initiative et a ramassé les sapins dans la rue alors même que certains associés leur expliquaient qu'un ramassage spécifique était prévu. Le maire répond que la SEPUR qui gère le ramassage des ordures opère à présent au niveau de l'Intercommunalité et que le passage d'information est parfois lent.

### **Fibre optique**

L'installation va enfin commencer dans le Parc et sera finalisée d'ici fin 2019. Ce sera du haut débit via un réseau en fibre optique de bout en bout mis en œuvre par le prestataire Orange.

### **Projet de gymnase**

Un projet de gymnase est en cours ainsi qu'un projet de nouveau conservatoire. Le maire relève que les bureaux d'études qui vérifient les conformités diverses des projets pèsent lourd sur le budget mais sont utiles pour éviter les erreurs. La Ville tiendra informée le Parc de l'évolution de ce projet.

Sur la question des 30 arpents de l'ASP, le président rappelle qu'ils ont déjà été affectés aux équipements collectifs dans l'intérêt général et qu'ils ne sauraient plus être invoqués pour l'attribution de nouveaux terrains. Un résident évoque une mention du PLU selon laquelle la réserve Montebello serait décrite comme un espace ouvert enherbé. Or, l'espace devrait être considéré comme boisé car il comprend plus de 150 arbres. Le maire indique qu'il est inutile d'alarmer les populations car des solutions sont actuellement à l'étude et elles ne vont pas dans le sens indiqué par le résident.

### **Circulation**

Sur l'augmentation de la circulation d'année en année, le maire indique que la Ville est un espace de transit avec 70 % de véhicules de passage. Il relève néanmoins que la circulation a plutôt stagné avec 33 000 personnes en moyenne sur le pont par jour.

Une résidente relève qu'il y a un danger notamment pour le déplacement des écoliers sur les routes. L'ASP a constaté une accélération de l'utilisation de la porte de la Muette et le passage à 30 km/h fait partie de la réflexion. Il est rappelé qu'un gendarme couché coûte près de 15 000 € sans compter les panneaux à installer à proximité. Le maire souligne que si nous passons à 30 km/h, il faut se donner les moyens de les faire respecter.

Concernant l'augmentation de la fréquence des bus, le maire répond que le transport en place coûte déjà 450 000 € à la Ville. Le coût du salaire des chauffeurs est trop élevé pour permettre l'ouverture d'une nouvelle ligne de bus.

Concernant la contre-allée de l'avenue Églé entre les grilles du Parc et la place Wagram, la voie cyclable et la voie-piétonne ne sont pas toujours respectées.

### **Avenir du Centre d'entraînement**

Mathieu Vincent, directeur du Centre d'entraînement et de l'Hippodrome de Maisons-Laffitte indique que France Galop a la conviction qu'il faut pérenniser le Centre d'entraînement et l'Hippodrome de Maisons-Laffitte. Ce sont deux sites primordiaux pour l'obstacle et le plat en région parisienne. Le défi est d'assurer aujourd'hui l'équilibre économique. Il n'a pas de réponse pour l'instant concernant la pérennité de Penthièvre ou des autres sites, mais un conseil composé de cinq entraîneurs se réunit actuellement pour trouver des solutions. L'équilibre visé est celui de 700 à 800 chevaux sur Maisons-Laffitte avec une volonté d'assainir la situation financière de France Galop.

### **Protection des arbres**

Le maire rappelle avoir obtenu un amendement à la loi ALUR destiné à protéger la surface plancher relativement à la taille des parcelles dans le nouveau PLU. En conséquence, les arbres sont protégés et des distances minimales entre les propriétés sont instaurées de même qu'une obligation de replantation en cas d'abattage. Le président rappelle que tout abattage dans les propriétés privées nécessite l'autorisation de l'ASP.

## Clôtures

L'ASP rappelle que des règles existent et qu'il convient d'user de pédagogie. L'ASP relève qu'il y a beaucoup moins de clôtures non conformes aujourd'hui, mais qu'il en reste encore trop. Les efforts d'information vont continuer.

## Entretien du Parc

Un associé prend la parole pour exprimer un témoignage de satisfaction vis-à-vis du travail des équipes du Parc Il remarque également que les gardes sont toujours présents et qu'ils veillent à ce que tout se passe bien.

## Résultat des votes – Assemblée des propriétaires 2018

**Nombre d'associés** inscrits : 3163 - **Totalisant** : 200 031 voix – **Quorum à atteindre** : 100 016 voix

Total des voix (y compris pouvoirs reçus hors délais) :	103 901	voix	représentant	717	associés
Total pouvoirs reçus hors délais (Article 22.4)	3 773	voix	représentant	41	associés
À déduire en application de l'Article 12*	33 963	voix	(France Galop > des 10 000 voix)		

**Nombre de voix à prendre en compte pour le vote**      **66 167 voix**

\* Art. 12 : En aucun cas, un membre de l'Assemblée, ne peut, soit par lui-même, soit comme mandataire, soit à ces deux titres, cumulativement exprimer plus de 10 000 voix.

\* Art. 22.4 : le délai ultime de réception des pouvoirs est fixé à 5 jours avant l'assemblée. Au-delà de cette date, ils ne pourront être pris en compte pour le vote des résolutions.

## Approbation des rapports d'activité et financier – voix exprimées : 64 847

➤ Pour.....	64 008	soit	98.71	%
➤ Contre.....	119	soit	0.18	%
➤ Nul .....	720	soit	1.11	%

## LE CONSEIL SYNDICAL – Avril 2018

Président	Robert Follie
Vice-président	François Lejealle
Vice-président délégué affaires hippiques	Jean Jacques Chiozzi
Secrétaire général	Philippe Alric
Trésorier	Guy Lobel
Syndic	Bruno Bellenguez
Syndic	Agostino Cisternino
Syndic	Bruno Debeugny
Syndic	Jean-Pierre Le Bris
Syndic	Christian Marc
Syndic	Sandra Ta-Ngoc
Syndic	Joël Crevoisier
Syndic suppléant	Nathalie Ganzel
Syndics désignés par la ville	Jean-Claude Girot Serge Godaert

Fait à Maisons-Laffitte,  
Le 13 juin 2018



Le président  
Robert Follie

